

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **deuxième jour de juillet 2002 à 20h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Gilles Fortier  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juairé est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**02-07-187**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 3 juin 2002 et du 17 juin 2002.

ADOPTÉE

**Divulgence des intérêts pécuniaires**

Le greffier indique que chaque membre du conseil, a déposé une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires, telle qu'exigée à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**02-07-188**

**Congrès de l'Association des Greffiers de Cours municipales du Québec**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier de Cour par intérim, Mario Juairé, à assister au congrès 2002 de l'AGCMQ du 9 au 11 octobre 2002 qui se tiendra à La Malbaie. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**Réorganisation des Cours municipales – Demande au Gouvernement du Québec**

ATTENDU QUE la loi actuelle permet aux municipalités locales de créer et d'administrer des cours municipales et, sur une base volontaire, de confier ce rôle à une MRC;

ATTENDU QUE sur les 89 cours municipales existantes, près de 90% sont administrées par des municipalités locales;

ATTENDU QUE l'ensemble des cours municipales desservent plus de 90% de la population du Québec grâce notamment à la conclusion d'ententes intermunicipales;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé ses intentions de revoir le fonctionnement des cours municipales afin d'assurer une justice de proximité à tout le territoire québécois;

ATTENDU QUE parmi les scénarios envisagés par le gouvernement pour atteindre cet objectif figurent notamment :

- la régionalisation des cours municipales existantes;
- la fin du statut de juge à temps partiel et l'arrivée de juges à temps plein et à moyen terme, de juges permanents;
- l'uniformisation des conditions de travail des greffiers et des procureurs de cours municipales;
- l'harmonisation des juridictions des cours municipales impliquant l'exercice mur à mur par celles-ci de la compétence à l'égard de la partie XXVII du Code criminel;
- la centralisation au ministère de la Justice du traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, dont la perception des amendes;

ATTENDU QUE ces scénarios impliquent des changements majeurs et des enjeux financiers importants pour les municipalités;

ATTENDU QU'un comité multipartite portant sur l'avenir des cours municipales a été formé par l'UMQ en avril dernier pour étudier différentes questions visant à améliorer le fonctionnement des cours municipales et élaborer des recommandations aux instances décisionnelles concernées;

ATTENDU QUE ce comité, composé d'élus et de gestionnaires municipaux, a aussi pour mandat de se prononcer sur les différents scénarios envisagés par le gouvernement;

ATTENDU QUE le comité multipartite devrait faire connaître ses recommandations au gouvernement en égard aux scénarios envisagés à l'automne 2002;

Il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier

QUE la Ville de Princeville demande au gouvernement :

1) De suspendre ses travaux portant sur les scénarios suivants :

- la régionalisation des cours municipales existantes;
- la fin du statut des juges à temps partiel et l'arrivée de juges à temps plein et à moyen terme, de juges permanents;
- l'uniformisation des conditions de travail des greffiers et des procureurs de

- cours municipales;
- l'harmonisation des juridictions des cours municipales impliquant l'exercice mur à mur par celles-ci de la compétence à l'égard de la partie XXVII du code criminel;
- la centralisation au ministère de la justice du traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, dont la perception des amendes;

2. D'attendre de connaître la réflexion et les recommandations du comité multipartite portant sur l'avenir des cours municipales avant de procéder à toute modification législative ou réglementaire concernant le fonctionnement des cours municipales.

ADOPTÉE

**02-07-190**

**Lieu de la prochaine séance**

ATTENDU QUE les travaux de réaménagements de l'Hôtel de Ville ne seront pas terminés pour la prochaine séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la prochaine séance régulière du conseil se tienne au Centre communautaire Pierre-Prince.

ADOPTÉE

**02-07-191**

**Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 4 juin 2002	
- nos 2CH000897 à 2CH000899	24 386.77 \$
- En date du 6 juin 2002	
- nos 2CH000900 à 2CH000909	1 674.16 \$
- En date du 7 juin 2002	
- nos 2CH000910 à 2CH000914	1 048.10 \$
- En date du 11 juin 2002	
- nos 2CH000915 à 2CH000921	31 576.10 \$
- En date du 13 juin 2002	
- no 2CH000797	annulé
- En date du 18 juin 2002	
- nos 2CH000922 à 2CH000925	24 734.26 \$
- En date du 21 juin 2002	
- no 2CH000926	300.00 \$

- En date du 26 juin 2002
  - nos 2CH000927 à 2CH000937 13 853.51 \$
- temps supplémentaire des périodes 200223 à 200226

ADOPTÉE

02-07-192

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 28 juin 2002
  - nos 2CH000938 à 2CH001054 153 729.70 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 28 juin 2002
  - nos 2CH200009 à 2CH200012 340 788.60 \$

ADOPTÉE

02-07-193

**Emprunt temporaire – Règlement no 2002-44**

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 90% du montant décrété par le règlement no 2002-44 soit jusqu'à un montant n'excédant pas 943 200 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement.

Cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse populaire de Princeville selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2002-44.

Il est également unanimement résolu que le maire et la trésorière soient et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

**Semaine de la sécurité incendie**

Monsieur le Maire mentionne que la semaine de la prévention des incendies 2002 se tiendra du 6 au 12 octobre prochain sous le thème " Pas de pile ... c'est tragique".

02-07-194

**Regroupement des municipalités – Service 9-1-1**

ATTENDU QUE les travaux entourant la réalisation du schéma de couverture de risques de la MRC de l'Érable ont fait ressortir la problématique du service d'appel d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE les principaux éléments de cette problématique résident dans les caractéristiques du service actuel et du grand nombre de centrales desservant les municipalités du territoire ce qui limite l'efficacité de la gestion des appels;

ATTENDU QU' un regroupement des onze municipalités au sein d'une même centrale d'appel permettrait d'améliorer ce service;

ATTENDU la possibilité qu'offrent les dispositions du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes en matière d'entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier et résolu à l'unanimité de déléguer la compétence de la municipalité en matière de service d'appel d'urgence 9-1-1 au profit de la MRC de l'Érable afin que celle-ci puisse procéder à l'appel d'offres, octroyer les contrats et gérer ce service pour la desserte de la municipalité par le 9-1-1;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente intermunicipale avec les dix (10) autres municipalités de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

**02-07-195**

**Signature de l'entente de couverture policière avec S.Q.**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la MRC de l'Érable à signer l'entente de couverture policière avec la Sûreté du Québec pour notre territoire.

ADOPTÉE

**02-07-196**

**Livraison du courrier – Route 116 Est**

ATTENDU QU' un sondage réalisé auprès de la clientèle concernée a permis de constater qu'elle voulait continuer à avoir la livraison de leur courrier dans des boîtes postales individuelles;

ATTENDU QUE le réaménagement à quatre voies de cette route engendre une problématique pour la cueillette du courrier par les résidants dont leur boîte est située du côté opposée à leur habitation;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de demander à la Société canadienne des Postes d'offrir la livraison du courrier, sur la route 116 Est, dans les boîtes postales individuelles des clients, et ce, de chaque côté de cette artère.

ADOPTÉE

02-07-197

**Pavage de la rue Noël – Soumissions**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé par le greffier adjoint;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil accorde le contrat pour le pavage de la rue Noël au plus bas soumissionnaire conforme soit à Sintra inc. au montant de 33 241.07 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

02-07-198

**Déneigement des chemins municipaux - Soumissions**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé par le greffier adjoint;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accorde le contrat pour le déneigement des chemins municipaux pour les trois prochaines années au plus bas soumissionnaire conforme soit :

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Entreprises H. St-Pierre inc.	74 766.25 \$ (taxes incluses)	74 766.25 \$ (taxes incluses)	74 766.25\$ (taxes incluses)

ADOPTÉE

02-07-199

**Traverse du chemin du 10<sup>e</sup> rang – Ferme Gagnonla**

ATTENDU QUE les propriétaires de Ferme Gagnonla désirent traverser le chemin du 10<sup>e</sup> rang Est avec un tuyau à l'eau pour pouvoir abreuver son troupeau;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser ces travaux en autant qu'ils s'effectuent sans excavation, avec une gaine d'acier poussée sous le chemin (type " push pipe "), et ce, aux frais des propriétaires et sous surveillance d'un ou des employés de la Ville.

ADOPTÉE

02-07-200

**Prêt de local – Partage St-Eusèbe**

ATTENDU le besoin exprimé par Partage St-Eusèbe pour un local dans le but de recevoir les gens dans le besoin 2 jours par semaine;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de prêter à Partage St-Eusèbe un local (bureau) disponible au 101 rue Demers Est pour une utilisation de deux jours par

semaine. L'organisme pourra utiliser ce local sans frais et avec le mobilier s'y trouvant.

ADOPTÉE

02-07-201

**Fonds d'aide aux étudiants en médecine – MRC de l'Érable**

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable désire avoir l'opinion du conseil municipal sur une participation financière pour la mise sur pied d'un fonds d'aide pour permettre au milieu d'octroyer des bourses aux étudiants en médecine provenant du territoire;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville se prononce en accord avec toutes les initiatives qui pourraient être prises pour augmenter les effectifs médicaux de la région, mais que le financement de celles-ci devraient être prises à même les sommes provenant de la signature du Pacte rural avec la MRC.

ADOPTÉE

02-07-202

**Colloque Enfance-Jeunesse Famille de la MRC de l'Érable**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville entend participer à l'organisation du 2<sup>e</sup> colloque enfance-jeunesse famille qui se tiendra sur le territoire de la MRC de l'Érable ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement de 500 \$ à Pacte Bois-Francs pour la tenue du deuxième colloque en importance sur le territoire de la MRC de l'Érable.

QUE la trésorière soit autorisée à transmettre le dit montant à Pacte Bois-Francs.

ADOPTÉE

02-07-203

**Ligne électrique rue Fréchette – demande à Hydro-Québec**

ATTENDU QUE le développement de la rue Fréchette s'est amorcée avec une ligne électrique desservie à l'arrière des lots plutôt qu'en façade;

ATTENDU QUE l'aspect et le développement actuel de la rue ne permettent pas l'implantation d'une ligne électrique en façade des lots;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de demander à Hydro-Québec de prolonger sur la rue Fréchette entre les rues St-Onge et Demers leurs lignes électriques de la même manière qu'elle a été installée au départ.

ADOPTÉE

02-07-204

**Demande à la CPTAQ – Ferme NYC inc.**

ATTENDU QU' une autorisation de la CPTAQ a déjà été accordée en juillet 1997 pour l'exploitation de la gravière;

ATTENDU QUE Ferme NYC inc. a produit une demande d'autorisation pour disposer de deux bancs de gravier suite à des travaux d'aménagement forestier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée par la Cie Ferme NYC inc. pour disposer de gravier accumulé suite à des travaux d'aménagement forestier et finaliser les travaux sylvicoles recommandés sur le lot 15-B rang 12 du canton de Stanfold.

ADOPTÉE

**Rapport du Tournoi Novice/Atome 2002**

Le Directeur général, Mario Juaire, dépose le rapport du tournoi Novice/Atome 2002.

**Rapport du Tournoi Bantam 2002**

Le Directeur général, Mario Juaire, dépose le rapport du tournoi Bantam 2002.

**Moto Flash Mode** - Lettre de remerciements - Classée

02-07-205

**Clubs Auto-Neige des Bois-Francis inc. & Clubs Sport 4 de l'Érable inc.**

ATTENDU QUE le Club d'auto-neige des Bois-Francis et le Club Sport 4 de l'Érable inc. ont produit une requête pour pouvoir circuler sur les chemins municipaux et traverser les rues de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la reconduction des autorisations accordées aux club d'auto-neige des Bois-Francis et Club Sport 4 de l'Érable pour circuler sur les chemins municipaux et rues sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**Festival du cheval** Réception d'une lettre de remerciements adressée aux élus municipaux pour leur appui à l'organisation du Festival du Cheval - Le Maire, profite de l'occasion pour féliciter les organisateurs du festival - Classée.

**Le conseiller Claude Ménard** mentionne un problème de vitesse sur les rues Lavergne, Frère Rheault et Mailhot (près de Poisson). Une attention particulière devrait être portée par la Sûreté du Québec avant de prendre les moyens de l'arrêt obligatoire ou du " dos d'âne".

**La conseillère Monique Carré** mentionne qu'il devrait y avoir un rappel aux fonctionnaires gérant le Programme d'infrastructure Canada/Québec pour le projet du secteur Paquet étant donné la lenteur à avoir une réponse. Elle demande aussi de vérifier l'état de délabrement d'un chalet de la rue du Barrage.



**Le conseiller Gilles Fortier** indique que le devancement de la cueillette des ordures du lundi au vendredi précédent dans certains secteurs de la municipalité à cause de la Fête Nationale a été peu publicisé par Gaudreau inc.

Il est convenu de demander à Gaudreau inc. que dans des cas semblables il devrait plutôt retarder que devancer le jour de cueillette ainsi que la municipalité envoie une circulaire annonçant le changement de dates.

### **Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**02-07-206**

### **Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

---

Mario Juare,  
Greffier

---

Laurent Carignan,  
Maire

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Louise Bergeron, trésorière